



2024

ÉGALITÉ DES GENRES



larochelle.fr

LA
ROCHELLE

Édito

Le rapport sur l'égalité des genres retrace chaque année les actions poursuivies par la Ville de la Rochelle. Il consacre l'engagement fort de notre collectivité, concrétisé dès 2008 par la signature de la charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, récemment actualisée pour tenir compte de l'évolution sociétale.

Promouvoir la culture de l'égalité en sensibilisant le plus grand nombre porte ses fruits. Au quotidien, au sein même des services de la Ville, un plan pluriannuel d'actions assure la protection des agents contre toute forme de discrimination, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, favorise la mixité des métiers, et intègre désormais un index de l'égalité professionnelle pour définir et évaluer la politique suivie.

Au plus proche des habitants, c'est dans les multiples domaines d'intervention municipaux, tels que l'éducation, la santé, le sport, la culture, l'aménagement de l'espace public ou la lutte contre les violences faites aux femmes, que le rapport met en exergue le chemin parcouru, avec le soutien de nouvelles associations qui innovent et renforcent le réseau existant.

Poursuivons ensemble, avec conviction et persévérance, le vaste chantier de l'égalité, pour qu'il devienne une réalité effective et durable dans une société plus juste, pour toutes et tous.



Chantal Murat,
Conseillère municipale déléguée
Lutte contre les précarités et l'isolement
Égalité des genres
Solidarité avec les migrants



Jean-François Fontaine,
Maire de La Rochelle



Sommaire



p. **2**
Édito

p. **4**
Préambule

p. **5**
L'égalité femmes-hommes
dans les politiques publiques
de la Ville

p. **22**
L'égalité femmes-hommes
au sein de
l'administration municipale

p. **34**
Feuille de route

Préambule

L'égalité des droits entre les hommes et les femmes est un principe universel. Proclamé dans la **Charte des Nations Unies** de 1945, ce principe est ensuite consacré dans toute sa dimension internationale par la Déclaration universelle des droits de l'Homme : « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

À l'échelle de l'Europe, l'égalité des femmes et des hommes est expressément érigée en droit fondamental par la **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne** adoptée en 2007.

Parallèlement, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)¹, a rédigé la **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**², signée par la Ville de la Rochelle en février 2008. Suite à son actualisation pour tenir compte des évolutions sociétales, la Ville a renouvelé son adhésion en 2024.

Le 25 septembre 2015, 193 pays, dont la France, ont adopté à l'ONU le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui définit **17 objectifs de développement durable** pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et garantir la prospérité pour tous.

L'objectif d'égalité entre les sexes est le 5^{ème} sur les 17 énoncés.

Un cadre législatif s'est ensuite imposé aux collectivités territoriales pour exercer en leur sein une démarche réellement égalitaire. La **loi du 4 août 2014** prévoit que « l'État et les collectivités territoriales, et leurs établissements publics mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée ». La **loi du 6 août 2019** sur l'égalité professionnelle renforce ces objectifs, avec notamment l'élaboration par la direction des Ressources Humaines d'un plan pluriannuel d'actions sur trois ans.

La défense de l'égalité des femmes et des hommes trouve ainsi son expression dans les services de la collectivité, mais également, avec le soutien de nombreuses associations, dans des domaines aussi divers que la santé, la culture, le sport, l'éducation, ou la gestion de l'espace public. Sans oublier les journées et événements dédiés à l'égalité et aux droits des femmes, tels que le Festival Des Elles à La Rochelle et la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars.



¹ Le CCRE est l'organisation européenne représentative de plus de 110 000 collectivités territoriales au travers de 60 associations nationales issues de 40 pays européens, parmi lesquels l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).

² https://www.larochelle.fr/fileadmin/mediatheque/Action_municipale/Ville_solaire/Charte_europeenne_egalite_femmes_hommes.pdf



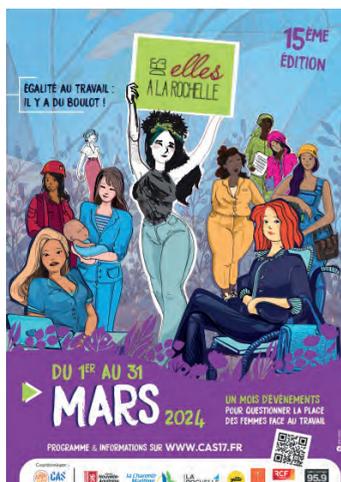
L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA VILLE

Promotion d'une culture de l'égalité

De nombreux événements et initiatives locales soutenues par la Ville de La Rochelle sont organisés toute l'année pour promouvoir l'égalité femmes-hommes. Le travail partenarial s'est poursuivi en 2024 avec les acteurs du territoire, institutionnels et associatifs.

• Le festival *Des Elles à La Rochelle*



Tout au long du mois de mars, le festival Des Elles à la Rochelle invite à déconstruire les **préjugés et les stéréotypes de genre** à travers de nombreux événements : films, représentations théâtrales, expositions, ateliers, tables rondes, rencontres, manifestations et arts de la rue et la réalisation d'une série de podcasts Des Elles.

Pour cette 15^{ème} édition, le festival questionnait **la place des femmes au travail**. La quarantaine d'associations partenaires, coordonnées par le **Collectif Actions Solidaires 17**, a proposé une très grande diversité d'événements, l'occasion de donner aux femmes et aux hommes l'envie d'agir pour plus d'égalité dans le monde du travail.

• Le salon *Talents de Femmes*

Chaque année, l'association Soroptimist organise le salon « Talents de Femmes », pour exposer et proposer à la vente des **créations d'artistes et d'artisans d'art**.

Trois prix sont décernés à cette occasion : un titre « maître artisan d'art » par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, un coup de pouce par le Crédit Agricole, et le coup de cœur du public.

Les recettes issues de la billetterie permettent de financer des classes d'enseignement en faveur des filles, en particulier au Sénégal.



• Mise à l'honneur de l'entrepreneuriat féminin



© Julien Chauvet

La Rochelaise **Nina Métayer**, première femme à obtenir le titre de meilleure pâtissière du monde en 2023, a reçu des mains du Maire Jean-François Fountaine la **médaille de la Ville** le 8 avril 2024.

L'association Femmes et Familles de marins a organisé une conférence mettant à l'honneur l'entreprise d'une jeune femme qui recycle les filets de pêche usagés pour les transformer en objets du quotidien. Un exemple d'entreprise au féminin, en cohérence avec les objectifs zéro carbone et de recyclage de la matière.



• La Marche des fiertés « La Rochelle Pride »

La 4^{ème} édition de la Marche des fiertés « La Rochelle Pride », s'est tenue le 15 juin dans le cadre de la Quinzaine Arc-En-Ciel. Elle était organisée par l'association **La Rochelle Pride** entourée d'associations locales œuvrant contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et/ou d'identité de genre. **Près de 3 000 personnes** se sont réunies pour la Marche des fiertés dans un défilé festif afin de célébrer la diversité et promouvoir la défense des droits.





- **Valorisation de l'enjeu d'égalité des genres dans l'attribution de subventions municipales**

La Municipalité a défini 5 axes prioritaires dans l'attribution des subventions municipales. **L'enjeu éthique d'égalité des genres** est l'un de ces axes. Les associations sont ainsi encouragées, dans leur demande de subvention, à mettre en évidence la politique qu'elles mettent en œuvre pour favoriser cette égalité. Quelle politique d'encouragement à la mixité, en tant que bénévoles ou parmi le public ? Quelle est la part de femmes/d'hommes au sein de l'association ? Autant d'informations que les associations sont invitées à valoriser.

- **L'égalité filles-garçons dans les projets soutenus par la Cité éducative**



Depuis septembre 2022, le quartier de Mireuil est entré dans le programme des cités éducatives, dont le pilotage est assuré par un **trinôme** alliant **Ville / Préfecture / Éducation nationale** pour une durée de 3 ans.

Parmi les projets soutenus en 2024, le Collectif Actions Solidaires et EG'S&CO ont porté le projet expérimental « **Semons ensemble les graines de l'égalité** ». Ce **projet de recherche-action** a été mené au sein de la crèche Les P'tits futés. Après avoir pris conscience des inégalités filles-garçons observées au sein de la crèche, les professionnel·les de la petite enfance ont été accompagné·es pour mettre en place des changements de pratiques.

Le 8 mars, enfants, parents et partenaires du projet se sont regroupés pour un moment festif dans le jardin de la place de l'Europe du quartier de Mireuil pour semer ensemble des graines de fleurs symbolisant l'égalité entre les filles et les garçons. Plusieurs classes de l'école Jean-Bart étaient aussi présentes.



• Premier événement partenarial du groupe « ÉgaliTerR »



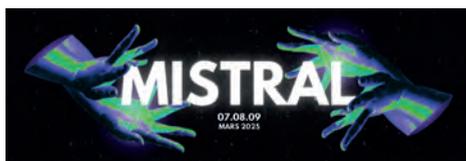
La Ville de La Rochelle participe au **groupe « ÉgaliTerR »** (Égalité en territoire rochelais), créé en 2022, qui réunit divers partenaires locaux, associatifs, institutionnels ou professionnels/privés engagés pour co-construire une politique locale d'égalité.

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2024, le groupe a officialisé son existence en organisant son **premier événement officiel** sur le thème de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les stéréotypes. Pendant 3 jours, des ateliers, une pièce de théâtre, une exposition ou encore un ciné-débat ont été proposés au grand public.

Dans le cadre de cette programmation, la Ville a participé à la table-ronde de la 3^e édition d'« **Égalité sur le campus** » organisée par La Rochelle Université et est intervenue sur le sujet des femmes et du sport. Ont été en particulier évoqués le recrutement dans la collectivité, le taux de participation féminine dans les clubs (42% de femmes dans les clubs locaux contre 46% en moyenne nationale), la promotion de la pratique sportive féminine. La Ville fait également partie, depuis la première édition, du jury qui sélectionne les meilleures affiches et courts-métrages réalisés par les étudiant·es.

• Le festival engagé MISTRAL

Mistral Festival, né en 2023 d'un projet universitaire porté par six étudiantes a fait son retour pour sa 2^e édition. Ce festival interculturel met en avant des artistes et des profils singuliers, investi-es au sein des milieux féministes, queer et engagés, afin d'apporter une diversité à la scène culturelle rochelaise. Les événements proposés du 8 au 10 mars étaient gratuits dont une soirée Drag Show organisée au Centre chorégraphique national de La Rochelle.



1 Angoul'Loisirs, Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles 17, Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine 17, Collectif Actions Solidaires, Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Département de la Charente-Maritime, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités 17, Direction Interdépartementale de la Police Nationale de la Charente-Maritime, France Travail, Groupement de Gendarmerie de la Charente-Maritime, Juste équilibre, La Rochelle Université, Préfecture de Charente-Maritime, Ville de La Rochelle

Égalité des Genres 2024





Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

La Ville de La Rochelle est partie prenante du réseau de lutte contre les violences intrafamiliales (REVIF) et s'engage contre toutes les violences sexistes et sexuelles.

• Prévention des violences sexistes et sexuelles en milieu festif

Coordonné par la Direction Santé publique et Accessibilité, « **Prends soin et de toi et veille sur tes amis** » est un dispositif de prévention et de réduction des risques en milieu festif. Tous les sujets liés à la fête peuvent être abordés par l'équipe de prévention : consommations de produits psychoactifs, rapport à la fête, égalité des genres, vie affective, violences en milieu festif, principes du consentement, etc. De nombreuses actions collectives sont menées avec les partenaires jeunesse, santé et vie nocturne du territoire.



Les personnels et gérants d'établissement de nuit ont été également associés lors d'un atelier co-animé en mars 2024 par le CIDFF17 et le service prévention de la délinquance.

• Du réseau local enrichi de nouveaux acteurs, à la coordination départementale



L'association **AVVIF 17** a organisé tout au long de l'année des **formations** sur le repérage des violences conjugales (cycle de la violence, mécanismes d'emprise) et les démarches personnalisées à adopter.

L'association **RISSF** (Réseau Initiatives Solidaires Sans Frontières), qui tient sa permanence un mercredi sur deux dans la salle des Rochelais à l'Hôtel de Ville, a organisé plusieurs déambulations en centre-ville en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.



CONFÉRENCE
**LUTTER CONTRE
LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES
ET LES VIOLENCES
INTRAFAMILIALES**



9 février 2024

Centre des Congrès de Haute-Saintonge
57 avenue Jean Moulin 17500 JONZAC

Un forum présidé par le Préfet de la Charente-Maritime a rassemblé le 9 février à Jonzac les acteurs institutionnels, associatifs et les élu-es œuvrant pour la lutte contre les violences faites aux femmes sur l'ensemble du département. Il a permis de dresser un état des lieux (plus de 3000 victimes en 2023 en Charente-Maritime), de mesurer les avancées et de présenter les nouveaux dispositifs (organisation judiciaire, suivi des auteurs...).

A été annoncée la création en Charente-Maritime d'une antenne du CPCA de Bordeaux (Centre de Prise en Charge des Auteurs). À La

Rochelle, les locaux de la nouvelle Unité médico-judiciaire, plus étendus et fonctionnels, ont été inaugurés fin septembre dans l'enceinte de l'hôpital Marius-Lacroix.

- **Oranger le monde**

Illumination de l'Hôtel de Ville du 25 novembre au 10 décembre 2024 : chaque année, la Ville de La Rochelle s'associe à la campagne « Oranger le Monde » d'ONU Femmes avec le club Soroptimist pour sensibiliser le public aux violences faites aux femmes.



© Pierre Meunié

- **Honorer la mémoire des victimes de féminicides**

Le Conseil municipal du 7 octobre 2024 a décidé, sur proposition du groupe Ensemble Osons l'écologie, de **mettre en berne les drapeaux sur les bâtiments municipaux** chaque 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, à la mémoire des femmes victimes de féminicides.





Éducation à la santé et promotion de la santé des femmes

• Programme 1,2,3, santé !

Ce **programme d'éducation à la santé** est coordonné par la Direction Santé publique et Accessibilité auprès des écoles élémentaires rochelaises. En 2023-2024, **35 classes** se sont inscrites sur les parcours « Bien dans ton corps » (CP/CE1) et « Vie affective - mon corps et les autres » (CM1/CM2). Les élèves ont été sensibilisé·es à la connaissance de soi et des autres, aux différences et ressemblances, au respect et au consentement.



• Réseau santé jeunes



Le réseau santé jeunes piloté par la Direction Santé publique et Infos jeunes 17 a organisé le 23 mai 2024 « **À votre santé** » à destination des jeunes du territoire. **147 jeunes** ont pu bénéficier d'informations et de sensibilisations des **13 partenaires** présents autour de thématiques santé variées : santé mentale, vie affective, santé sexuelle, vie numérique, vie festive, accès aux droits, ... Le réseau s'est également mobilisé tout au long de la semaine du 10 au 14 juillet lors du festival des Francofolies 2024.

• Programmes sport-santé

La Ville de La Rochelle développe par l'intermédiaire de ses Directions des Sports et de la Santé Publique une **offre d'activité physique adaptée** spécifique pour les personnes porteuses de pathologies chroniques.

En 2024, **20 Rochelais-es dont 16 femmes** ont bénéficié de ces activités physiques encadrées par les éducateurs sportifs municipaux.



La Ville de La Rochelle propose également un programme d'Activité Physique Adaptée et Santé (APAS) aux Rochelais-es suivis par l'équipe d'oncologie du Groupe hospitalier.

À noter : sur les créneaux classiques « sports adultes » et « sports seniors » proposés par les éducateurs sportifs municipaux, la fréquentation féminine représente 70% des participations.

• 3^{ème} édition du Bus du cœur



Les 3,4 et 5 avril 2024, le bus du cœur et le village dédiés à la prévention des maladies cardiovasculaires, se sont installés sur l'esplanade Éric-Tabarly, face à l'Aquarium. Ce temps fort dédié au **dépistage des maladies cardiovasculaires chez les femmes** a permis à **306 habitantes** de l'agglomération rochelaise, éloignées des parcours de soins, de bénéficier d'un **dépistage gratuit** et d'être accompagnées par des professionnels locaux, compte tenu de leur situation de vulnérabilité sanitaire ou sociale.

• Octobre rose

Chaque année en octobre, la Ville se pare de rose pour la **campagne de lutte contre le cancer du sein**. Des animations sont organisées tout au long du mois afin de soutenir la recherche médicale et scientifique, d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre sur la nécessité du dépistage précoce.



© Julien Chauvet





Culture, sport et loisirs pour toutes et tous

• Objectif de parité dans les programmations artistiques

Les établissements culturels de la Ville poursuivent un objectif de parité femmes-hommes dans leurs programmations artistiques et l'accueil en résidence de création.

Notamment :

- **La Chapelle des Dames Blanches** a accueilli en 2023 les expositions de 4 artistes dont deux femmes et deux hommes.
- **La Maison des écritures** a accueilli en 2023 15 femmes et 13 hommes en résidence de création.
- **Le Carré Amelot** a accueilli en 2023 14 femmes et 8 hommes en résidence de création. Les ateliers de pratiques amateurs ont attiré 66% de femmes chez les jeunes et 74% de femmes chez les adultes.
- **Le dispositif d'éducation artistique « P[art]cours »** implique chaque année des artistes professionnel·les qui développent des actions artistiques et culturelles auprès des enfants dans les écoles et les centres de loisirs. En 2023/2024, ces collaborations se sont tissées avec 51 artistes, dont 35 femmes et 16 hommes.

• Les établissements culturels, lieux de sensibilisation à l'égalité FH

Maison des écritures

La Maison des écritures valorise la diversité de la création, en accordant une place dédiée aux **écritures féminines émergentes** provenant de pays en voie de développement. Elle accueille en résidence des femmes artistes-autrices et valorise leurs œuvres via des rencontres, lectures, tables rondes... Cette valorisation de la création féminine permet de sensibiliser les publics aux enjeux d'égalité via un support artistique et de faire entendre les problématiques féministes.

En 2024 ont notamment été accueilli-es en résidence :



Portrait de Hyam Yared
© Julien Chauvet

- **Hyam Yared** (janvier-mars 2024), autrice et poétesse libanaise (une lecture publique, 4 ateliers d'écriture réalisés) ;
- **Nathalie Hovno Yekpe** (avril-mai 2024), autrice béninoise engagée (une rencontre, une lecture publique, deux ateliers réalisés) ;

- **Réginal Louissaint Junior** (janvier-février 2024), auteur haïtien travaillant sur le sujet des violences intrafamiliales (un échange professionnel entre l'auteur et le CIDFF) ;
- **Julie Maroh** (avril 2024), un-e auteur-riche transféministe engagé-e (deux ateliers et trois rencontres publiques).

Muséum d'Histoire naturelle

Le Muséum d'Histoire naturelle accueille du 18 octobre 2024 au 21 septembre 2025 l'exposition « **Vanuatu : pouvoirs des femmes** ». Le Vanuatu est un archipel de 83 îles et îlots au cœur de l'Océan Pacifique. La représentation masculine dans la sphère publique, politique et sacrée, qui place les femmes au second plan, a fait l'objet de nombreuses études.

Depuis une trentaine d'années, des scientifiques soulignent le pouvoir des femmes dans la préservation de la coutume et leur capacité d'adaptation face aux différents changements naturels, économiques et sociétaux.



Médiathèques municipales (Villeneuve-les-Salines, Mireuil et Laleu)

La programmation régulière des médiathèques contribue à la sensibilisation aux inégalités de genre dans le cadre d'événements (Mois Des Elles, Quinzaine Arc-en-ciel, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, ...) mais également en dehors de ces temps forts.





La **politique documentaire** des médiathèques est **sensible au genre** à travers :

- Un budget annuel dédié pour l'enrichissement du fonds de référence (livres adulte et jeunesse, films),
- Des actions de valorisation des collections (rencontres débat, club lecture, tables de présentation des ressources et nouveautés...),
- Une veille professionnelle spécifique sur la thématique,
- Une attention aux contenus véhiculant des stéréotypes de genre avant acquisition (littérature jeunesse, cinéma).

• Sport au féminin

La Ville de La Rochelle œuvre au développement et à la promotion du sport au féminin et lutte contre les inégalités d'accès à la pratique féminine.

• Communication numérique

Les événements relatifs au sport féminin et les actualités des clubs sont relayés sur les réseaux sociaux et le site de la Ville.

Une campagne de communication participative inédite a été lancée en 2024 et se poursuivra sur l'année scolaire 2024/2025. Cette campagne consiste à proposer aux Rochelaises de partager la façon dont elles pratiquent le sport au quotidien, en envoyant une photo d'elles pratiquant leur discipline. De nombreuses sportives rochelaises y ont déjà participé, contribuant à lutter contre les stéréotypes et l'invisibilisation des femmes dans le sport. Leurs portraits sont relayés sur les réseaux sociaux de la Ville, composant une mosaïque des visages des sportives rochelaises.



• Célébration des championnes rochelaises



© Pierre Meunié

Le 24 juin, les équipes féminines de rugby du Stade Rochelais, sacrées championnes de France en Élite 2 et en Fédérale 2, ont été reçues à l'Hôtel de Ville et mises à l'honneur.

Le 31 août, ce sont les deux médaillées olympiques rochelaises, **Charline Picon** et **Sarah Steyaert**, surnommées la « Mama Team », qui ont été célébrées autour du vieux port. La Ville a voté une aide pour chacune lors du conseil municipal du 1^{er} juillet 2024 afin de soutenir leur parcours olympique.



• Programme Sport et Parité

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'Agence nationale pour le sport a lancé le programme Sport et Parité qui vise à dénommer des équipements sportifs avec des noms de femmes (sportives ou dirigeantes) engagées dans le sport.

Le conseil municipal a décidé de renommer les équipements sportifs suivants :

- Gymnase des parcs : **Colette-Château**, figure du sport rochelais, basketteuse de haut niveau puis dirigeante de club à La Rochelle ;
- Salle spécialisée de gymnastique du complexe de la Pinelière : **Émilie-Le Pennec**, première et unique gymnaste française à avoir remporté une médaille d'or aux barres asymétriques, aux Jeux olympiques d'Athènes de 2004 ;
- Courts de tennis de l'avenue Aristide-Briand : **Simonne-Mathieu** (1908-1980), joueuse de tennis et résistante française.





- **Création en juillet 2024 d'un city stade** dans le quartier de Port-Neuf proposant à la fois un espace football et un espace basket 3x3 non fermé pour une offre de pratique mixte ou féminine.



© Julien Chauvet

- **21^e édition de La Sarabande des Filles de La Rochelle (18 mai 2024) : 3500** participantes ont participé à cette course à pied exclusivement féminine.



- **Trophée sport passion** : cet événement qui se tient au mois de décembre de chaque année permet de valoriser les résultats des sportives rochelaises. Sarah Steyaert en est la marraine pour l'édition 2024

Une Ville pour toutes et tous

• Féminisation des noms de lieux

La Direction de la Culture et du Patrimoine élabore une base de données sur les lieux à dénommer, avec des objectifs de féminisation, de mixité et de mémoire.

Parmi les nouvelles dénominations 2024 :

- Le nom de **Maryse Bastié** (1898-1952) a été donné à une rue dite « sans nom » dans le quartier du Prieuré. Cette aviatrice française, engagée dans la Résistance et militante pour le droit de vote des femmes, a établi de nombreux records d'aviation féminine et est devenue en 1947 la première femme promue commandeur de la Légion d'honneur à titre militaire.
- Le nom de **Marthe Simard** (1901-1993) a été donné à une nouvelle voie de circulation à proximité des rues Émile-Normandin et Jean-Moulin. Appelée en 1943 par le Général de Gaulle à Alger pour représenter le mouvement de résistance à l'étranger au sein de l'Assemblée nationale consultative, elle est devenue la première femme parlementaire de cette assemblée et a milité activement pour le droit de vote des Françaises.

• Une nouvelle statue mémorielle féminine



© Julien Chauvet

Au même titre que les noms de rue, il existe un déficit historique de visibilité des femmes dans l'espace public, le patrimoine statuaire étant essentiellement masculin.

Le 10 mai, journée nationale de commémoration de l'abolition de l'esclavage, a été inaugurée une **sculpture de l'artiste haïtien Filipo**, représentant l'**esclave nourrice Clarisse**, en présence du Maire de La Rochelle et, notamment, de l'ambassadeur d'Haïti, du Premier Ministre et du Président de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage.

Cette scène est inspirée d'une histoire rochelaise, celle de Clarisse, qui obtint sa liberté en 1793. Elle incarne l'ensemble des nourrices noires dans les ports esclavagistes de la métropole.



• Les femmes au cœur du *Printemps des cimetières*



© Lucie Gagneux

Le service des cimetières de la Ville de La Rochelle a participé les 24, 25 et 26 mai 2024 au « **Printemps des cimetières** », événement national dédié à la découverte du patrimoine funéraire dont le thème portait cette année sur « Les femmes dans les cimetières ».

Des agentes de la Ville ont proposé une visite du cimetière de Saint-Éloi pour faire découvrir ce cimetière historique ainsi que leurs métiers de terrain exercés dans un milieu encore très masculinisé. D'autres interventions ont été organisées auprès du grand public telles qu'une visite sur le métier de marbrière et une visite guidée des sépultures de femmes qui ont marqué l'histoire de La Rochelle. Parmi celles-ci, les résistantes Henriette Michel dite Mitraillette, Odette Gorin, Étienne Gaillon membre du Club Soroptimist, ou encore la bibliothécaire érudite Olga de Saint-Affrique qui a donné son nom aux archives municipales.

• 3^e édition du festival « *Ladies in the west* »

Le **festival d'arts urbains 100% féminin** « Ladies in the West », organisé par l'association LORD s'est déroulé à la friche du Gabut à La Rochelle les 21 et 22 septembre 2024 sur le thème « Femmes, Vies, Libertés ».

Cette édition qui a rassemblé **des graffeuses, plasticiennes, djettes et danseuses**, a permis de mettre en lumière des artistes nationales et internationales et d'améliorer la représentativité des femmes créant dans l'espace public.



• Cours d'écoles inclusives

La Ville de La Rochelle s'est engagée dans un **programme de rénovation des cours d'école**.



© Julien Chauvet

La nouvelle **Cité des Sciences et de la Nature Lavoisier**, opération centrale du programme de renouvellement urbain de Villeneuve-les-Salines, a été inaugurée le 3 mai 2024. Cette nouvelle école fait du rapport à la nature un outil pédagogique et de vivre ensemble. L'aménagement des nouvelles cours propose des espaces de jeux en bois, des bancs et des espaces pédagogiques (hôtel à insectes, serre, ponton sur le lac, nichoirs, mare pédagogique...) en adéquation avec les enjeux de végétalisation, d'inclusion et de mixité filles-garçons.

• Une étude sur la place des femmes dans la ville

Dans le cadre du **Programme de Renouvellement Urbain (PRU) de Villeneuve-les-Salines**, une stagiaire en master de socio-géographie a réalisé une **enquête de terrain** auprès de 90 femmes pendant deux mois afin d'analyser la place des femmes dans ce quartier. L'objectif était de mettre en avant les discriminations visibles et invisibles dans l'espace public, conformément aux recommandations de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). L'analyse s'est concentrée sur quatre grandes thématiques : la mobilité, la sécurité, les loisirs et la vie sociale, la représentativité et la sensibilisation. Des pistes d'actions ont été proposées : accompagner les femmes à l'utilisation des transports doux, développer les balades urbaines spéciales femmes, créer des lieux ludiques pour se regrouper, mener des actions de sensibilisation sur la place des femmes.





• Un accès facilité aux sanitaires publics

Concernant l'offre de services globale en matière de sanitaires publics, la Ville est attentive à mettre à disposition **autant d'équipements pour les femmes que pour les hommes**, y compris pour les **équipements saisonniers** dont le dispositif a été reconduit et étendu en 2024 (par exemple, cabines urinoirs pour les femmes et pour les hommes).

L'accès au service est gratuit dans les structures automatiques et saisonnières, il est payant dans les structures gardiennées. Dans ces dernières un **système de gratuité** est cependant mis en place au bénéfice :

- des femmes enceintes avec priorité d'accès
- des personnes indisposées
- des enfants de moins de 12 ans
- du public « grands précaires »

Afin de lutter **contre la précarité menstruelle**, un système de **dons de protections périodiques** est mis en place au sein des structures gardiennées.

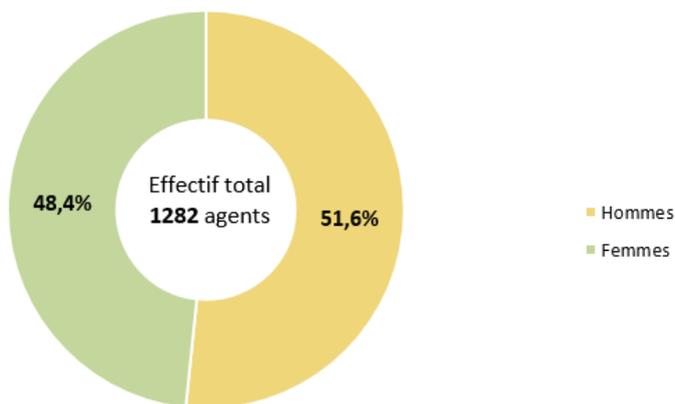
L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Diagnostic (données 2023)

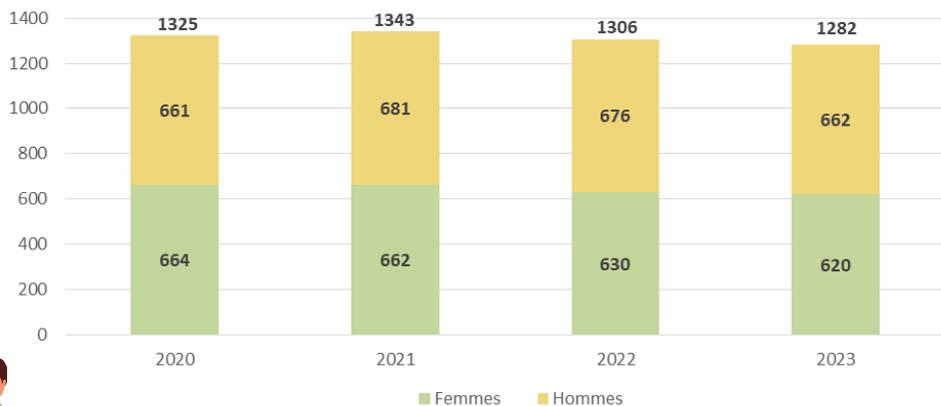
Les effectifs

- Un effectif global qui tend vers l'équilibre entre hommes et femmes

Répartition des effectifs par sexe en 2023



Évolution des effectifs par genre (2020/2023) en volume

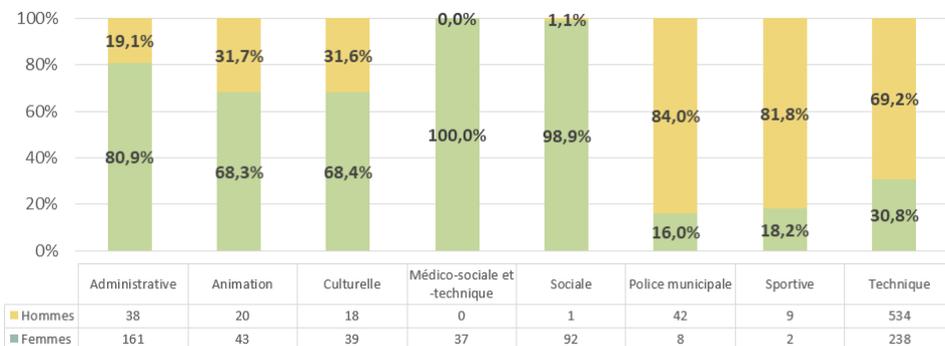


Les femmes représentent 48,4% de l'effectif total en 2023. Il reste relativement équilibré entre femmes et hommes bien que la part des femmes soit en légère diminution depuis 2020.



• Une répartition par filière professionnelle toujours dépendante du genre et qui évolue peu

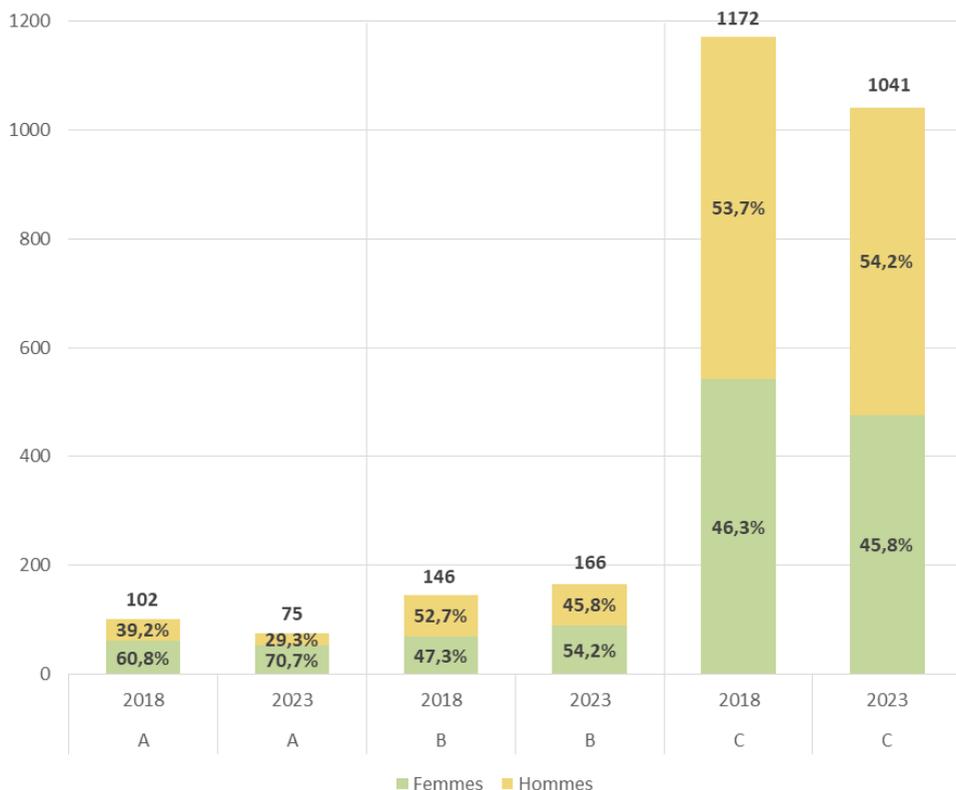
Répartition par sexe dans chaque filière en 2023



Les femmes et les hommes se répartissent différemment dans les filières. Les femmes sont toujours majoritaires dans les filières administrative, culturelle, animation, médico-sociale, médico-technique et sociale tandis qu'elles sont toujours minoritaires dans les filières technique, sportive et police municipale. Cette répartition est stable par rapport à 2022 et 2021 et a peu évolué sur les dix dernières années.

• Des contrastes au sein des catégories hiérarchiques

Évolution de la répartition par sexe dans chaque catégorie (2018-2023)



La structure hiérarchique de la collectivité a peu évolué depuis 2018 avec toujours une majorité d'agent-es en catégorie C.

En 2023, les femmes sont majoritaires au sein des catégories A (70,7 %) et B (54,2 %), minoritaires au sein de la catégorie C (45,8 %).

En catégorie A, la forte augmentation de la part des femmes observée entre 2018 et 2023 est consécutive d'une part, au reclassement d'agent-es de la filière médico-sociale dans cette catégorie, principalement des femmes, et, d'autre part, à une diminution importante de l'effectif masculin dans cette catégorie sur cette période.

En catégorie B, la forte augmentation de la part des femmes entre 2018 et 2023 s'explique par le passage des auxiliaires de puériculture dans cette catégorie au 1^{er} janvier 2022.





• Des recrutements majoritairement masculins en catégorie C et féminins en catégorie A et B

Répartition des recrutements* par sexe selon les catégories en 2023

* Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent



Les recrutements sont majoritairement masculins depuis 2021. En 2023, ils représentent 54,8 % des recrutements.

En catégories A et B, les recrutements sont majoritairement féminins. En A, où les recrutements sont à 65 % féminins, ils respectent la parité dans les filières administrative, sociale et technique tandis que les recrutements des filières culturelle et médico-sociale sont exclusivement féminins.

Les recrutements masculins sont majoritaires en catégorie C (54,8%) et dans la filière technique. C'est en catégorie C que les recrutements reproduisent le plus fortement le caractère genré des métiers : dans la filière administrative, 83,3 % des recrutements dans cette catégorie sont féminins contre 16,9 % dans la filière technique.

L'accompagnement des carrières

• Déroulement de carrière et rémunération : le bon score de la ville

Le décret n°2024-801 du 13 juillet 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale destiné aux communes et EPCI de plus de 40 000 habitants, définit quatre indicateurs :

- L'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires
- L'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels
- L'écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes
- Le nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations

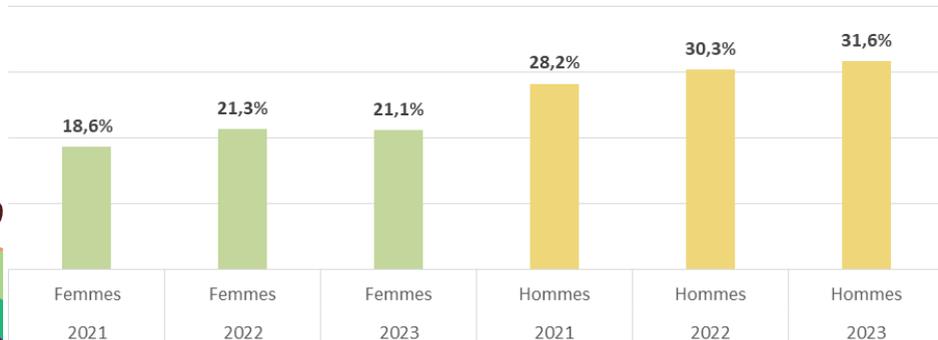
Selon les modalités de calcul fixées par décret de cet **index de l'égalité professionnelle**, la Ville obtient un **score global de 81/100**.

Les collectivités qui obtiennent un score inférieur à 75 points doivent fixer et publier sur leur site internet «des objectifs de progression» pour chacun des indicateurs et disposent d'un délai de trois ans pour atteindre cette cible.

Les écarts de rémunération qui demeurent entre hommes et femmes sont notamment liés aux postes occupés, les postes d'encadrement étant toujours très largement détenus par les hommes : **21,1 % des femmes et 31,6 % des hommes occupent un poste d'encadrement en 2023**. Cette situation se maintient avec un écart de 9 à 10,5 points depuis 2021.

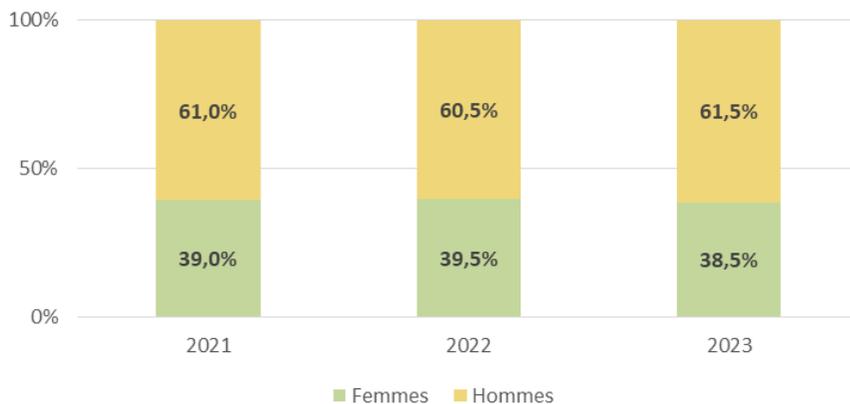
Évolution du taux d'encadrement* selon le sexe (2021-2023)

*(sur la base des groupes RIFSEEP A3+, A3, A4+, B1 et C1)





Évolution de la répartition femmes-hommes sur les postes d'encadrement (2021-2023)



Les postes d'encadrement sont toujours majoritairement occupés par des hommes (61,5% soit 1 point de plus qu'en 2022).

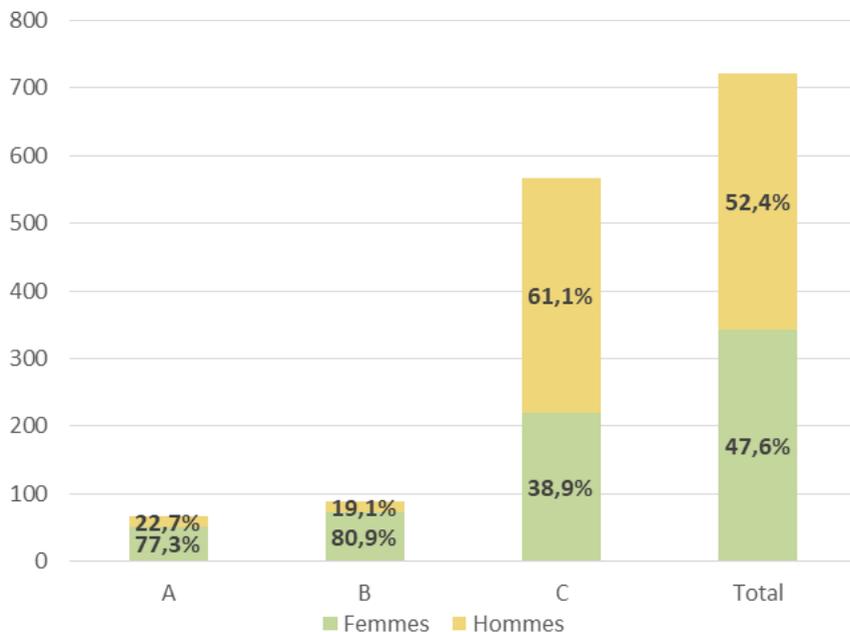
À noter que l'occupation de ces postes d'encadrement reste liée à la catégorie hiérarchique :

- Dans la catégorie A où les femmes représentent 70,7% de l'effectif, les postes d'encadrement A3+ et A3 sont détenus à part égale par les femmes et les hommes, les postes A4+ sont majoritairement détenus par les femmes (73,9%).
- Dans la catégorie B, les postes d'encadrement B1 sont détenus à 66,7% par des hommes alors qu'ils représentent 45,8% de l'effectif de cette catégorie.
- Dans la catégorie C, les postes d'encadrement C1 sont détenus à 66,8% par des hommes alors qu'ils représentent 54,2% de l'effectif de cette catégorie.

• La formation

Répartition des bénéficiaires de formation* par sexe selon les catégories en 2023

*Fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents



Plus d'une personne sur deux a bénéficié d'au moins une formation en 2023 (56,2 % de l'effectif global contre 42,9 % en 2022). Si les hommes ont été légèrement plus nombreux à suivre au moins une formation en 2023, la part des femmes parmi les bénéficiaires de formations a augmenté par rapport à 2022 (47,6% contre 42,7%), notamment en catégorie A et B. L'offre de formation proposée sur le management, la procédure disciplinaire, la culture territoriale, la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, la santé mentale ainsi que des préparations aux concours et examens se destinait notamment à ces catégories.

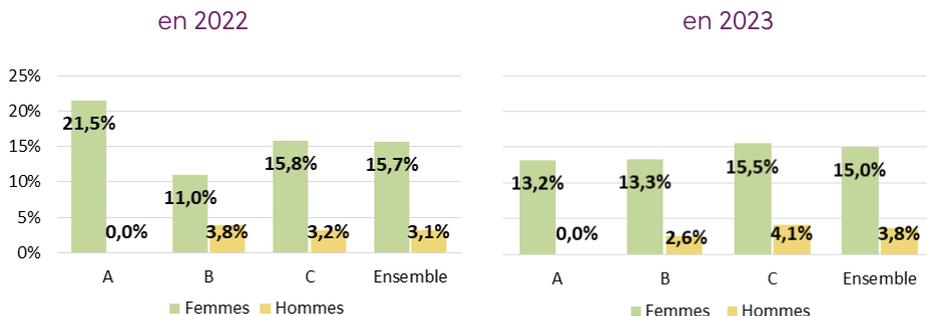




Partage entre vie professionnelle et vie privée

• La majorité des postes à temps partiel sont occupés par des femmes

Part des personnes occupant un emploi à temps partiel selon le sexe et la catégorie



Au total en 2023, 15% des femmes sont à temps partiel alors que cela ne concerne que 3,8% des hommes.

Si la part des femmes à temps partiel a diminué entre 2022 et 2023 (-0,7 points) et que les hommes sont plus nombreux à y recourir (+0,7 points), le temps partiel reste majoritairement féminin et lié à la catégorie hiérarchique.

Si en 2022 et 2021, la part des femmes occupant un emploi à temps partiel était la plus importante en catégorie A, cette part est en nette diminution en 2023, tandis que les hommes de cette catégorie n'y ont toujours pas recours. Conformément à la structure hiérarchique de la collectivité, la majorité des agent-es recourant au temps partiel sont en catégorie C. La part des hommes de cette catégorie à y avoir recours a augmenté depuis 2022 (+0,9 points).

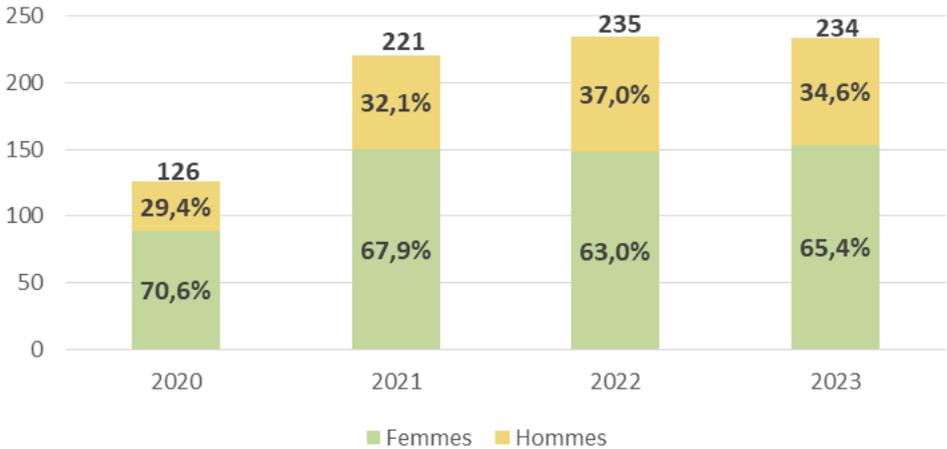
• Les congés parentaux

Très peu de congés parentaux sont pris au sein de l'administration municipale. En 2023 comme en 2022, seulement deux femmes ont pris un congé parental (elles étaient quatre en 2021).

Le congé parental intervient après le congé maternité et jusqu'au trois ans de l'enfant. La durée initiale du congé parental est de un an maximum et peut être renouvelé. Il peut également être à temps plein ou à temps partiel.

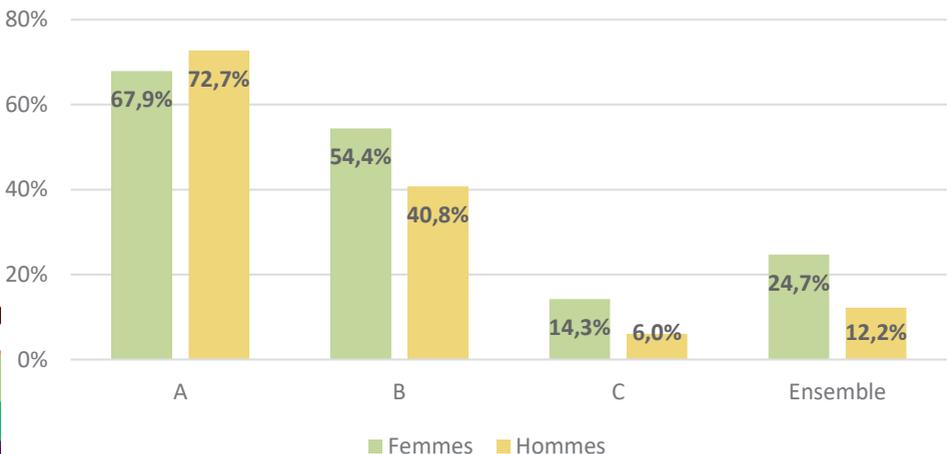
Le recours au télétravail

Évolution de la répartition femmes-hommes des télétravailleur.ses (2020-2023)



On compte 234 télétravailleur.ses en 2023 (+86% depuis 2020) soit 18,3 % des agent-es de la Ville, respectivement **12,2% des hommes et 24,7% des femmes**. Il est également très variable en fonction des filières et des catégories hiérarchiques.

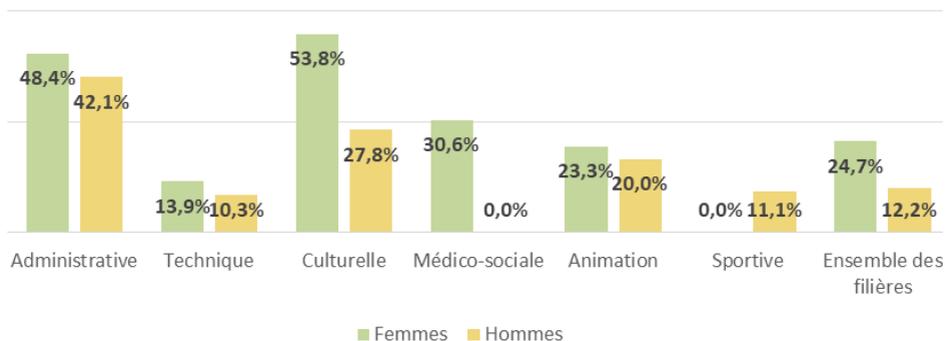
Part des personnes utilisant le télétravail par sexe et catégorie au 31 décembre 2023





Les agent-es en catégorie C recourent plus rarement au télétravail que dans les autres catégories, bien que le télétravail connaisse sa plus forte progression dans cette catégorie. Les femmes en catégorie B et C recourent davantage au télétravail que leurs homologues masculins. En revanche en catégorie A, la part des hommes ayant recours au télétravail (72,7%) est plus importante que celle des femmes (67,9%).

Part des personnes utilisant le télétravail par sexe et filière au 31 décembre 2023



La féminisation du télétravail est notamment liée au fait que les femmes occupent des postes dont les activités sont davantage télétravaillables. Le dispositif est davantage utilisé dans les filières administrative et culturelle que dans les autres filières où la nature des missions le permet moins.

Les violences sexistes et sexuelles : poursuite des actions de formation et de sensibilisation

Poursuite des conférences de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles de 2h00 destinées à l'ensemble des encadrant-es intermédiaires des deux collectivités : 130 agent-es sensibilisé-es.

4 nouvelles conférences théâtralisées (suite et fin de l'action engagée en 2022) : 349 agent-es sensibilisé-es.

Dans le cadre de la procédure de signalement instaurée dès 2018, trois situations ont été déclarées en 2023 (1 en 2022 et aucune en 2021). Les personnes concernées sont accompagnées par la conseillère en économie sociale et familiale du service de Médecine professionnelle et Accompagnement social.

Réalisation des actions du premier plan d'action 2021-2023 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

En 2021, la Ville et l'Agglomération réalisaient un diagnostic et leur premier plan d'action 2021-2023 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan d'action se déclinait selon trois axes.

Axe 1 : La lutte contre les stéréotypes et la prévention des discriminations	
Actions Domaine Communication	
Fiches de poste ne favorisant pas le genre	Mis en place depuis 2021
Offres d'emploi ne favorisant pas le genre	Mis en place depuis 2021
Actions Domaine Formation	
Formation et sensibilisation de l'encadrement	Actions de prévention contre les violences sexistes et sexuelles au travail (voir ci-dessous)
Actions Domaine Déroulement de carrière	
Index égalité professionnelle Ville	Publication de l'index se rapportant à l'année 2023, conformément au décret de juillet 2024
Actions Domaine Rémunération	
Index égalité professionnelle Ville	Publication de l'index se rapportant à l'année 2023, conformément au décret de juillet 2024
Axe 2 : Veiller à un meilleur équilibre et un meilleur partage entre vie professionnelle et vie personnelle	
Information sur les différents dispositifs à disposition des agents	Mise à jour du règlement intérieur et information des nouveaux agents





Axe 3 : Prévention des violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutte contre le harcèlement sexuel et moral	
Domaine Formation et Sensibilisation	
Actions destinées aux encadrant-es	Formations pour les chef-fes de services en 2022 (1 jour) et conférences de 2h00 pour l'encadrement intermédiaire : 139 agent-es en 2022 et 130 en 2023 ont suivi l'une ou l'autre de ces actions.
Actions de sensibilisation des agents	Organisation de 16 conférences théâtralisées en 2022 et 2023 pour les agent-es de la ville et de la CDA dont 12 ont fait l'objet d'un financement du FEP. Au total, 1492 agent-es sensibilisé-es : 915 à la ville, 574 à la CDA et 3 syndicats.
Communication	
Campagnes d'affichage dans les services	Pour accompagner les conférences de sensibilisation aux VSS Septembre et octobre 2022
Mise à jour de la plaquette de signalement	Octobre 2022
Mieux connaître l'environnement de travail des deux collectivités par rapport aux VSS	
Enquête interne par questionnaire auprès des agent-es sur les propos et situations discriminants dans la collectivité	Réalisée en septembre 2022. 517 répondant-es soit 24 % de l'effectif des collectivités. (224 agent-es de la ville et 293 de la CDA)

Le second plan d'action 2024-2026 en faveur de l'égalité professionnelle est en cours de réalisation. Les actions de prévention pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail seront poursuivies, notamment en direction des personnes nouvellement recrutées.

FEUILLE DE ROUTE

La feuille de route de la délégation égalité des genres vise à développer une approche intégrée du genre dans les politiques publiques, pour en faire une stratégie transversale.

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Plan pluriannuel pour l'égalité professionnelle
entre les femmes et les hommes 2021-2023

- **Lutte contre les stéréotypes et prévention des discriminations** (dans les domaines de la communication, de la formation, du recrutement, du déroulement de la carrière et de la rémunération)
- **Meilleur équilibre et meilleur partage entre vie professionnelle et vie personnelle** (à travers le télétravail, l'accompagnement des congés liés à la famille et l'organisation du temps de travail)
- **Prévention de toutes les violences faites aux agents sur le lieu de travail et lutte contre le harcèlement sexuel et moral** (dans les domaines de la formation / sensibilisation, de l'accompagnement et le suivi du dispositif de signalement)

PROMOTION D'UNE CULTURE D'ÉGALITÉ

- **Sensibilisation des habitant.es à l'égalité FH, soutien aux événements et aux initiatives locales portées par les associations**
- **Intégration de l'égalité femmes-hommes dans chacune des activités proposées aux élèves et dans le plan d'action de la Cité Éducative**
- **Lutte contre l'invisibilisation des femmes**
- **Refonte de la rubrique égalité du site internet de la Ville** (onglet Ville solidaire)





LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

- **Soutien aux associations locales luttant contre les VSS**
- **Sensibilisation des habitant.es à la lutte contre les VSS**
- **Partenariat renforcé avec les acteurs du territoire**

ÉDUCATION À LA SANTÉ ET PROMOTION DE LA SANTÉ DES FEMMES

- **Éducation à la santé**
- **Prévention des maladies et promotion de la santé des femmes**
- **Lutte contre les stéréotypes de genre dans la santé**

CULTURE, SPORT ET LOISIRS POUR TOUTES ET TOUS

- **Accès facilité des femmes à la culture et aux loisirs**
- **Développement de la pratique sportive féminine**

UNE VILLE POUR TOUTES ET TOUS

- **Urbanisme et projets d'aménagement inclusifs**
- **Équilibre dans les nouvelles dénominations femmes-hommes des lieux**

Publication de la Mission égalité femmes-hommes,
mutualisée Ville de La Rochelle
Communauté d'Agglomération de La Rochelle

